



BUREAU PLENIER

Mercredi 26 août 2026

(Réunion électronique)

Président : Pascal PARENT.

Présents : Didier ANSELME(*), Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Daniel THINLOT, Lilian JURY, Thierry CHARBONNEL, Jean-Marc SALZA, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Denis ALLARD(*) et Chrystelle RACLET.

Absent excusé : Guy POITEVIN.

Assistent : Richard DEFAY et Méline COQUET.

80-80-80-80-80-03-03-03-03-03-

Le Bureau Plénier,

Accuse réception des propositions de conciliation concernant les dossiers opposant la LAuRAFoot aux clubs de de la J.S. CELLIEU et du F.C. NIVOLET.

1/ Proposition de conciliation – Dossier J.S. CELLIEU :

Rencontre : U.S. VILLARS / J.S. CELLIEU (Sénior D1 du 19 avril 2026).

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 25 août 2026 de rapporter la décision de perte par pénalité de la rencontre précitée pour participation d'un joueur suspendu, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité de la refuser.**

2/ Proposition de conciliation – Dossier F.C. NIVOLET :

Rencontre : F.C. DU NIVOLET / GFA RUMILLY VALLIERES (U18 Régional 2 Poule D du 22 mars 2026).

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 25 août 2026 de substituer, pour le F.C. DU NIVOLET, la sanction de perte par pénalité de la rencontre par une sanction de trois matchs à huis-clos dont un assorti du sursis, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité, eu égard à la gravité des faits, de la refuser.**

() Didier ANSELME et Denis ALLARD n'ayant pris part ni aux délibérations ni à la décision.*

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE